



## Conseil communautaire du 28 août 2014

### Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS BELLEMIN. BEZAT. BOIS. CHEVALIER. COURTOIS. COUTAZ. DURET. FAVREAU. GIRARD. GUILLERMARD. LEFRANCO. PERMEZEL. PERRIER. RUBOD. SCHWARTZ. TAVEL. TOUIHRAT. ZUCCHERO.

Absents excusés : ANGELINO. GRIMONET (Pouvoir CHEVALIER). GROS (Pouvoir TAVEL). GUICHERD (Pouvoir TOUIHRAT). MARTIN. VEUILLET (Pouvoir BELLEMIN). WEIBEL (Pouvoir GUILLERMARD).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h30 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette

#### **1. Réforme des collectivités territoriales : Point d'information en présence de M. François-Claude Plaisant, secrétaire général de la Préfecture de Savoie, et sous-préfet de l'arrondissement de Chambéry**

A l'invitation du Président, Denis Guillermand, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture est venu exposer au conseil communautaire un certain nombre de dispositions notamment liées au nouveau contexte territorial issu des dernières élections municipales, et à la loi de réforme des collectivités territoriales.

Accompagné de M. Patrick Lavault, en charge de la direction des collectivités territoriales et de la démocratie locale, M. le Sous-préfet expose les points suivants :

- Depuis la loi de 2010 de réforme des collectivités et l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, qui imposait le regroupement des Communautés de Communes de moins de 5000 habitants, le territoire français ne possède plus de communes dites isolées, c'est-à-dire non rattachée à un EPCI. Il s'agissait d'un des objectifs de la réforme qui est aujourd'hui atteint.

La loi de réforme des collectivités de janvier 2014, pose l'intercommunalité comme le point nodal de l'action publique et renforce cette volonté de regroupement des structures.

Il rappelle à cet effet, les nouvelles conditions d'élection des conseillers communautaires pour les communes de plus de 1000 habitants qui, à termes, de son point de vue, devrait s'appliquer à l'ensemble des communes.

Si le nouveau seuil de population des communautés de communes n'est pas encore arrêté, il est possible qu'il s'établisse aux environs de 20 000 habitants, sauf exception notamment liée à des contextes géographiques particuliers (cas de certaines zones de montagne).

Le prochain Schéma Départemental de Coopération Intercommunal qui portera application de la réforme, devra être élaboré en tenant compte de ces nouvelles conditions.

M. Plaisant invite donc les intercommunalités à engager, d'ores et déjà, les réflexions qui s'imposent sur le nouveau contour des communautés de communes et d'être proactifs de cette réforme plutôt que de devoir la subir.

- Le financement des collectivités via la DGF notamment, va être fortement impacté par la mise en œuvre du pacte de solidarité.  
Sur les 50 milliards d'économie prévus, 11 milliards d'économie se feront via une diminution des dotations de l'Etat aux collectivités.  
Par ailleurs, le Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), qui a vu les participations des collectivités contributrices (cas général des collectivités de Savoie) augmenter ces dernières années, ne baissera certainement pas et fera peser une charge parfois conséquente pour ces collectivités.
- Malgré ces baisses des dotations et l'augmentation des participations, l'enjeu est bien celui du maintien de la capacité d'actions des collectivités.  
Dans ce cadre, M. Plaisant rappelle l'obligation pour les intercommunalités de produire d'ici mars prochain, un schéma de mutualisation des services.  
Cependant si la transmission d'un schéma est bien obligatoire, la définition de son contenu est laissée à la totale initiative des collectivités qui peuvent parfaitement ne rien prévoir.  
M. Plaisant souligne qu'il serait dommage de ne pas engager de travail en ce sens, sachant, d'une part, que les services de l'Etat verraient les choses d'un très bon œil et qu'il pourrait en être tenu compte lors des décisions d'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et d'autre part, que ce travail favorise aussi l'engagement d'une réflexion sur la répartition des compétences entre communes et EPCI.  
De manière sous-jacente, il s'agit aussi de tendre vers la constitution de communautés de communes de plus en plus autonomes de l'échelon communal, plutôt que de constituer des structures intercommunales agissant uniquement dans le cadre des compétences que les communes adhérentes auront bien voulu lui confier (hors compétences obligatoires).  
Par ailleurs, au regard des points exposés ci-avant, il est possible que dans la présentation du nouveau projet de loi de réforme territoriale, soit pris en compte la notion de coefficient d'intégration (fonction des compétences prises par un EPCI) dans le calcul de la DGF.
- Concernant la mise en œuvre des PLUI instaurés par la loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), M. Plaisant précise que la loi est aujourd'hui applicable malgré l'absence de publication de la totalité de ses décrets.  
L'obligation de transfert de la compétence Urbanisme aux intercommunalités doit intervenir dans les trois ans suivant la publication de la loi, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf minorité de blocage d'au moins ¼ des communes membres représentant au minimum 20% de la population totale.

A l'issue de cette intervention et d'un temps d'échange avec les élus présents, M. Plaisant fait savoir qu'il est totalement disposé à réitérer ce type de rencontre / discussion avec le territoire.

\*\*\*\*\*

## **2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 juillet 2014**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 juillet dernier.

## **3. Point d'information par les présidents respectifs, sur l'avancement des travaux des commissions thématiques :**

En début de chaque séance du conseil, il est proposé un temps de présentation synthétique par chaque Président de commission ou Vice-Président, de l'avancement de leurs travaux

- **André Bois - Lac / Environnement / Patrimoine :**
  - Projet de création de la Réserve Naturelle Régionale : Le dossier final d'information du public a été mis en ligne par la Région Rhône-Alpes
  - Bail de pêche : Le nouveau projet de bail de pêche à établir avec l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette est finalisé. Il sera soumis à l'approbation de la CCLA lors du prochain conseil.
  - Stationnement / Départ canyon du Grenant : Une réflexion a été engagée par la commission pour développer une solution alternative au projet initial, en utilisant une parcelle agricole plutôt que l'accotement de la route communale.
  - Sentier du Follaton : Le projet a été finalisé.
  
- **Gilbert Courtois – Economie - Urbanisme + Finances**
  - Finances:**
    - Une réunion de travail avec les services de la CCLA est programmée le 18 septembre prochain pour faire un point général sur la situation financière. Ce travail sera exposé en Bureau le 9 octobre, puis en conseil communautaire.
  - Economie :**
    - La commission se réunit le 18 septembre pour élaborer un questionnaire à l'attention des acteurs économiques du territoire dans le cadre d'une première réflexion sur la définition d'une stratégie de développement économique.
  - Aménagement :**
    - DIA « La Crique » L'EPFL a signé la vente avec M. Bruno Laviron
    - Ancien restaurant Courtois : Suite à la décision de préemption, la CCLA saisira l'EPFL pour solliciter un portage financier.
    - La vente des Lodges du lac par les actuels propriétaires est en cours de finalisation.
    - Ancienne Guinguette (Aiguebelette-le-Lac) : Un rendez-vous a été pris avec une personne qui souhaiterait développer un projet d'éco-gîte sur le site
  
- **Annick Chevalier – Tourisme – Ecotourisme + Communication**
  - Communication :**

- La commission se réunit le 23 septembre prochain pour préparer le prochain bulletin CCLA, évoquer la gestion et la mise à jour du site internet, et discuter des relations avec la presse suite à la rencontre avec Eric Veauvy, Directeur du Dauphiné Libéré.

**Tourisme :**

- La commission engage une réflexion pour élaborer sur 2015, une stratégie de développement touristique du territoire de la CCLA. Une première réunion d'échange et de partage des enjeux, associant l'ensemble des élus CCLA, les membres du CA de l'OT ainsi que les services de la MITRA (Hugues Beesau), de SMBT (Côme Vermersch) et Jean Burtin (FNOTSI et OT lac Aiguebelette), est programmée le 22 septembre à 19h30 à la Maison du lac.

- **Claude Coutaz - Social + Affaires scolaires + Culture (Stéphanie Weibel) + Sport**

**Culture :**

- La commission sera réunie prochainement par Stéphanie Weibel pour discuter de l'élaboration d'un document d'information qui sera distribué à l'ensemble des conseillers, et qui porte sur le contenu et l'importance d'une politique culturelle. Par ailleurs, une rencontre a été mise en place avec les services de la Maison du lac pour discuter de l'élaboration d'une programmation culturelle en lien et au sein de la Maison du lac.

**Social :** Voir points d'information divers - AEL

**Sport :**

Il est rappelé que la commission a invité, comme chaque année, les associations sportives afin de faire le point sur les demandes de créneaux pour l'utilisation des équipements sportifs et notamment du gymnase. Cette rencontre met en évidence la saturation des équipements sportifs.

- **Thomas Lefrancq – Déplacements doux :**

La commission a fait le point sur tous les dossiers en cours. Elle travaillera suivant trois axes principaux :

- La création d'un sentier longeant la Leysse, reliant le lac au centre de Novalaise
- La création de nouvelles voies dédiées vélos / piétons afin de tendre vers un bouclage du tour du lac
- La mise en place d'un système de transport en commun sur le territoire de la CCLA durant la période estivale.

- **Pascal Zucherro – Déchets**

Les travaux de la commission portent sur :

- L'amélioration de la déchetterie
- L'optimisation du ramassage des OM
- Gestion des déchets en rive Est du lac
- Le recouvrement des impayés
- Toilettage du règlement du service
- Il informe par ailleurs le conseil communautaire que la journée de nettoyage des berges du lac se tiendra le samedi 27 septembre

- **Denis Guillermand - Assainissement**

La commission engage la dernière phase d'élaboration du Schéma directeur d'assainissement avec l'objectif de finaliser le document d'ici fin octobre. Ce travail passera notamment par une prise de décision quant au scénario à choisir pour le renouvellement de la station d'épuration.

#### **4. Désignation des représentants CCLA au sein du comité de concertation du lac d'Aiguebelette**

Dans le précédent mandat, la représentation de la CCLA au sein du comité de concertation du lac d'Aiguebelette était constituée des 10 maires complétés de trois élus complémentaires au regard de leurs fonctions au sein de la CCLA (Président de la commission « Lac – Environnement », Président de la commission Aménagement / Urbanisme)

Le Bureau a proposé de fixer la représentation de la CCLA comme suit :

1. Denis Guillermand, Président CCLA et maire de Novalaise
2. André Bois, Vice-Président CCLA et maire de Dullin
3. Annick Chevalier, Vice-Présidente CCLA et maire de St-Alban de Montbel
4. Claude Coutaz, Vice-Président CCLA et maire d'Aiguebelette-le-Lac
5. Pascal Zucchero, Vice-Président CCLA et maire de Marcieux
6. Gilbert Courtois, Vice-Président CCLA
7. Bernard Veuillet, maire de Nances ou son représentant
8. Michel Angelino, maire de Gerbaix ou son représentant
9. Jean-Pierre Martin, maire d'Attignat-Oncin ou son représentant
10. Raymonde Girard, maire de Lépin-le-Lac
11. Frédéric Touihrat, maire d'Ayn ou son représentant
12. René Bellemin, Président du conseil d'exploitation Maison du lac

Objet de la délibération du conseil : Désignation des représentants de la CCLA au sein du comité de concertation du lac d'Aiguebelette suivant liste ci-dessus.

**Vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

#### **5. Ligne de crédit de 200 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole**

Une ligne de trésorerie avait été contractée en 2013 auprès du Crédit Agricole des Savoie afin de pallier une insuffisance temporaire de trésorerie notamment dans la cadre de la construction de la Maison du Lac, dans l'attente du versement des subventions allouées pour cette opération.

La Communauté de Communes étant toujours en attente d'une partie de ces subventions, elle ne peut rembourser les fonds mis à disposition au terme du contrat de ligne de trésorerie (30 août 2014).

C'est pourquoi, le Président propose au Conseil Communautaire de renouveler la ligne de trésorerie à court terme de 200 000€ afin de rembourser l'ancienne ligne de crédit dans l'attente du versement des dernières subventions à percevoir pour l'opération de Construction de la Maison du Lac.

Il rappelle qu'une ligne de crédit est remboursable dans un délai d'un an maximum, et est destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie.

Il présente à l'assemblée la proposition du Crédit Agricole des Savoie pour une nouvelle ligne de trésorerie et le projet de contrat correspondant :

Montant de la ligne : 200 000€

Index de référence : Euribor 3 mois (variation mensuelle, valeur au mois de juillet : 0.205%)

Marge sur index : 1.79%

Commission et frais : 400 €

Objet de la délibération du conseil : Ouverture d'une ligne de crédit de 200 000 € auprès du Crédit Agricole

**Vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Approbation du conseil.**

## **6. Prolongation d'un mois du contrat de travail de M. Thomas Ferrouillet**

Un congé formation a été accordé à M. Antoine Duperchy entre les mois de juillet et d'août dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle.

M. Duperchy est en cours de recherche d'un nouveau poste. Cependant, la réussite de ses démarches dépendra en grande partie de ses résultats aux examens qui vont conclure sa formation.

Dans l'instant, M. Duperchy a demandé de solder ses congés afin de se consacrer pleinement à sa nouvelle recherche de poste.

Afin de pourvoir à cette absence et d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, il est proposé dans un premier temps, de prolonger d'un mois le contrat de travail de M. Ferrouillet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Objet de la délibération du conseil : Proposition à M. Thomas Ferrouillet d'un contrat de travail d'un mois renouvelable, pour accroissement temporaire d'activité des services techniques de la CCLA

**Vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

### **Approbation du conseil.**

## **7. Points d'information divers :**

### **► Préparation du Contrat de Territoire Savoie**

A l'initiative du SMAPS, une rencontre s'est tenue avec Armelle Devinant, Directrice, et Gilbert Guigue, Conseiller général, afin de faire le point sur les démarches engagées par le Syndicat Mixte dans le cadre des procédures suivantes :

- **Programme Leader** : L'élaboration du dossier doit être bouclée par le SMAPS pour la fin du mois d'octobre prochain (Enveloppe financière : 3 M€ sur 6 ans).
- **Programme CDDRA** (Contrat Développement Durable Région Rhône-Alpes) : La Région a acté la prolongation d'une année de la procédure en cours (Enveloppe financière : 150 000 €)
- **Programme CTS** (Contrat Territoire Savoie) : Objectif de bouclage du dossier / Volet territorial = Fin octobre (Enveloppe financière initiale : 6,6 M€ dont 3 M€ pour le volet territorial)

Dans le cadre de l'élaboration du volet territorial du CTS et de la définition de son programme d'actions, le SMAPS a construit une démarche participative associant les 3 communautés de communes (CCY, CCVG, CCLA), les communes et les acteurs socio-professionnels. Cette démarche de concertation vise à garantir la cohérence des actions au regard des objectifs de développement à l'échelle du territoire de l'Avant-pays Savoyard.

A cet effet, le SMAPS en relation avec MDP (Mission Développement Prospectives), organise des « Randos CTS » qui se dérouleront les 8, 9 et 10 septembre prochains afin d'amener les élus et les acteurs socio-professionnels à réfléchir sur l'évolution du territoire et à partager leurs points de vue.

Parallèlement à cette initiative, le SMAPS a sollicité auprès des Communautés de Communes et des communes de l'Avant-pays, la transmission de la liste des actions, hors financement FDEC et contrat de milieu, qu'elles envisagent d'engager d'ici 2019.

Une réunion de restitution de ce travail animé par le SMAPS et MDP, se tiendra le lundi 22 septembre, à 13h30, au SMAPS.

Dans ce cadre, le Bureau a décidé d'élargir aux maires d'Ayn (Frédéric Touihrat) et de Gerbaix (Michel Angelino) sa prochaine réunion qui sera programmée le jeudi 4 septembre prochain, 19h00, à la Maison du lac. Cette séance aura pour objectif principal, d'identifier les actions communales et intercommunales qui seront proposées pour inscription au CTS.

Par ailleurs, le SMAPS interviendra en conseil communautaire le 2 octobre prochain pour présenter son activité, faire le point sur ces démarches et échanger avec les élus de la CCLA.

### **► Réponse des associations adhérentes au collectif « SOS Lac d'Aiguebelette » au courrier CCLA en date du 30 juillet**

Le Président rappelle à l'assemblée le courrier transmis le 30 juillet dernier aux associations adhérentes du collectif « SOS Lac d'Aiguebelette ».

Il expose à l'assemblée la réponse commune des associations.

Compte-tenu de cette réponse, il fait lecture du nouveau courrier qui a été préparé ce jour et qui sera transmise le 29 août aux associations.

#### ► **Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel / Création de la réserve Naturelle Régionale du lac d'Aiguebelette**

La CCLA a été destinataire de l'avis du CSRPN vis-à-vis du projet de création de la Réserve naturelle Régionale du lac d'Aiguebelette.

Cet avis est favorable à un classement pour une durée de trois ans sous condition, durant cette période, d'étudier l'impact de la pratique de l'aviron sur le milieu naturel au regard d'un éventuel développement de la pratique, et d'engager une réflexion sur la gestion du marnage du lac.

Il s'agit dans l'instant, d'un premier avis du CSRPN qui sera ensuite pris en compte pour la préparation des débats de la Région lors de la décision de classement du site.

Il est par ailleurs souligné qu'il n'a pas été tenu compte par le comité scientifique, de la décision postérieure à l'émission de cet avis, d'intégrer dans le projet de règlement de la RNR :

- les dispositions en vigueur au titre du règlement du lac, qui encadrent la pratique de l'aviron et fixent les limites quantitatives d'utilisation du plan d'eau pour cette activité,
- l'autorisation d'utilisation du nouveau bassin pour un maximum de 2 compétitions annuelles.

Ces dispositions permettent d'apporter des garanties non contestables quant au maintien de l'activité dans son volume actuel, sans risque d'accroissement et ce, malgré la création d'un nouvel équipement. A cet effet, une nouvelle rencontre est prévue le 24 septembre prochain entre le CSRPN et les services de la Région pour une éventuelle modification de l'avis tenant compte de ces nouveaux éléments.

Par ailleurs, la Région a engagé les démarches de demandes d'accord formel des propriétaires pour l'intégration de leurs parcelles dans le périmètre de la réserve.

André Bois précise aux maires des communes sollicitées, qu'il se tient à leur disposition pour leur apporter tout complément d'information nécessaire à leur prise de décision, voire pour intervenir en conseil municipal.

#### ► **Recours entreprise ACREA-A sur l'attribution du marché de travaux pour la construction de la micro crèche de Lépin-le-Lac**

La CCLA a été informée par le Tribunal administratif de Grenoble, d'un recours engagé par la Société ACREA portant demande d'annulation de l'attribution du marché pour la construction de l'extension du service multi-accueil petite enfance sur la commune de Lépin-le-Lac.

- Date de réception par la CCLA de l'information du TA : 7 août 2014
- Date de dépôt du recours : 6 mars 2014



La société ACREA-A conteste l'analyse des offres de la CCLA qui avait amené à classer la proposition de l'entreprise 6<sup>ème</sup>.

Les services de la CCLA ont saisi le cabinet d'avocats de Mme Karen Duraz pour un premier examen et conseil sur ce dossier.

Le Président précise que ce recours n'est pas suspensif et que le projet de construction va être engagé très prochainement.

#### ► **Recrutement directrice AEL**

M. François Favreau informe le conseil communautaire que l'AEL a procédé au recrutement d'une nouvelle directrice, Mme Chirpaz. Actuellement en poste dans la région Lyonnaise, cette-dernière prendra ses fonctions début novembre.

#### ► **Direction EHPAD du lac d'Aiguebelette**

Le Président expose que Madame Christine Gaudin ne pourra pas assurer la direction de l'EHPAD du lac d'Aiguebelette, le CNG s'étant opposé à sa mise à disposition par l'hôpital de La Tour et considérant par ailleurs, que Madame Gaudin n'a pas fait acte de candidature.

La Direction est aujourd'hui confiée à Mme Emmanuelle Crépet.

Un conseil d'administration de l'EHPAD se tiendra le 24 septembre prochain, à 19h30, au sein de l'établissement.

L'inauguration de l'EHPAD est prévue le 17 octobre prochain à 16h00

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h50

**Date prévisionnelle du prochain conseil communautaire, le jeudi 25 septembre, 20h00, Maison du lac**

Le Président,  
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,  
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



Signature of Denis Guillermand, President, over a circular stamp of the Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Nances 73470.



Signature of Ludovic Ayot, Secretary of the meeting, over a circular stamp of the Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Nances 73470.